

COMMISSION DES FINANCES

Membres présents : Charles-Alexandre Rattazzi, Claudine Chevalley, Franco Formenti, Gavin Hopwood, Yves Burger, Yves Riesen, Yves Scherzinger

Coppet, le 21 avril 2009

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis 13/2008-2009, "Arrêté d'imposition pour l'année 2009".

Délégués : Monsieur Gérard Produit, Municipal
 Monsieur Jean-Marc Cherbuin, Boursier
Auditrice : Madame Amélie Cherbuin, Présidente du Conseil

Nous remercions ces derniers pour les informations qu'ils ont fournis.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 21 avril 2009 dans les locaux de la Maison de Ville pour procéder à l'examen approfondi des questions relatives au préavis susmentionné.

Commentaires :

Les considérations de la commission sont basées sur les éléments suivants:

- Le préavis de la Municipalité.
- Les explications des Délégués.

Vu le refus de l'arrêté par référendum,

vu le préavis de la Municipalité concluant au maintien du taux actuel, afin de respecter la volonté des citoyens,

vu que les comptes 2008 seront disponibles d'ici au 31 mai 2009 et

vu que la Commission des Finances n'a pas de nouveaux éléments par rapport au préavis accepté l'année passée,

nous jugeons nécessaire et judicieux d'examiner les comptes 2008, ainsi qu'une situation intermédiaire des comptes 2009 pour rapporter sur le taux d'imposition 2009.

De ce fait, nous concluons au renvoi du préavis à la Municipalité pour nouvel examen.

Conclusion :

À la suite de son analyse et à l'unanimité de ses membres présents, la Commission des Finances invite le Conseil communal à renvoyer le préavis 13/2008-2009, "Arrêté d'imposition pour l'année 2009" à la Municipalité pour nouvel examen.

Charles-Alexandre Rattazzi

Claudine Chevalley

Franco Formenti, président

Gavin Hopwood

Yves Burger

Yves Riesen, rapporteur

Yves Scherzinger